



Royaume du Maroc
Ministère du Commerce
Extérieur



Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord



Note introductive



**Forum pour le Développement
en Afrique du Nord**

**Le commerce pour une
croissance créatrice d'emploi**



Royaume du Maroc
Ministère du Commerce
Extérieur



Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord

Forum pour le Développement en Afrique du Nord

Le commerce pour une croissance créatrice d'emploi

19-20 février 2007
Palais des Congrès
Marrakech, Maroc

Note introductive

Avec le soutien de:

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de Mise à Niveau de l'Economie
Banque Islamique de Développement (BID)
Royal Air Maroc (RAM)
Attijariwafa Bank
Fonds Canadien pour l'Afrique
Gouvernement des Pays Bas

CEA-AN/FORUM/DOC/

Original : FRANÇAIS

Table des matières

1.	Introduction.....	1
2.	Les échanges commerciaux en Afrique du Nord.....	4
2.1.	Politiques en cours: la libéralisation du commerce est irréversible.....	4
2.2.	Produits et partenaires commerciaux: faible diversification malgré quelques avancées.....	4
2.3.	Accords commerciaux: difficultés de mise en œuvre et relations sud-sud quasi-absentes.....	6
3.	Politiques commerciales, croissance économique et emploi: quelles causalités? ..	7
3.1.	Le commerce intra-régional, condition de l'initiation du cercle vertueux?	7
3.2.	Evolution en Afrique du Nord	11
3.3.	Intégration régionale et mondialisation	14
4.	Comment créer plus d'emplois?.....	15
4.1.	Recherche, innovation et compétitivité.....	15
4.2.	Renforcer les partenariats public-privé.....	17
4.3.	Mettre en œuvre des zones de libre échange et des accords d'association....	17
4.4.	Mieux impliquer les institutions financières.....	18
4.5.	Encourager l'entreprenariat	18
5.	Entrer de plain pied dans l'économie du savoir	20
6.	Conclusion	21
7.	Références.....	22

1. Introduction

La performance économique des pays d'Afrique du Nord s'améliore sensiblement depuis quelques années.¹ Les taux de croissance économique augmentent depuis le début des années 2000. Cependant, la région demeure caractérisée par la concomitance de trois facteurs: l'instabilité des taux de croissance économique, la persistance de taux de chômage élevés et la faiblesse du niveau d'intégration régionale.

Des conditions climatiques favorables pour l'agriculture, la flambée du cours de pétrole pour les pays exportateurs de la région et des politiques économiques encore plus dynamiques que par le passé se sont traduites en 2006 par un net raffermissement de la croissance économique (7 % contre 5 % en 2005) malgré de fortes disparités par pays (5% en Tunisie, 6,3% en Algérie, 7% en Egypte et au Maroc, 8% en Libye, 10% au Soudan et 19,4% en Mauritanie).

Pour l'année 2007, les estimations officielles tablent sur des taux de l'ordre de 10% pour la Mauritanie et le Soudan, 7% pour la Libye, 6% pour l'Egypte et la Tunisie, 5 à 6% pour l'Algérie et moins de 5% pour le Maroc.

Cependant, ces performances ne sont pas en train de se traduire de manière évidente en création d'emploi. En effets, les dernières statistiques de l'Organisation Internationale du Travail font état de taux de chômage élevés, la plupart étant supérieurs à 10%, les groupes les plus touchés par le chômage étant les femmes et les jeunes.²

L'Afrique du Nord, comparée à sept autres régions du monde, demeure l'ensemble régional le moins intégré.³ Les exportations intra-régionales n'y représentent que 2,7% par rapport au total des exportations contre des taux allant de 10% à 30% pour la COMESA, le MERCOSUR, l'ECOWAS, l'ASEAN et la SADC, de 56% pour l'ALENA et 68% pour l'UE des 25.⁴ Ces chiffres ne tiennent pas compte d'importants flux de commerce informel entre pays d'Afrique du Nord. Cette question est abordée avec plus de détails dans le reste du document.

¹ Dans le reste de ce document, l'Afrique du Nord englobe les sept pays membres du Bureau Afrique du Nord de la Commission Economique des Nations Unies (Algérie, Égypte, Libye, Mauritanie, Maroc, Soudan et Tunisie).

² Les taux de chômage avoisinent 13% en Algérie, dépassent 14% en Tunisie et se situent aux alentours des 10% au Maroc et en Egypte.

³ Evaluation du Potentiel de l'Intégration Régionale en Afrique du Nord, Lahcen Achy, NATIONS UNIES-COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, Bureau pour l'Afrique du nord, Mars 2006.

⁴ COMESA=Common Market for Eastern and Southern Africa, MERCOSUR=Mercado Común del Sur, ECOWAS= Economic Community of West African States, ASEAN=Association of Southeast Asian Nations, SADC= Southern African Development Community, ALENA= Accord de Libre-Echange Nord-Américain, UE=Union Européenne.

Par ailleurs, les pays de la région sont peu ouverts au commerce international lorsqu'ils ont comparés à d'autres pays. La moyenne simple des droits de douane *nation la plus favorisée* appliqués dans l'industrie y est de 21% contre 10,8% pour l'Asie et 9,5% pour les pays d'Amérique Latine. Bien que cette moyenne ait tendance à baisser depuis la fin des années 1990, la baisse n'a pas été uniforme sur l'ensemble des pays. En effet, le Maroc a réduit son tarif moyen de 57% et son tarif maximum de 65% au cours de la période 1993-2003. En revanche, l'Algérie, la Tunisie et l'Egypte ont baissé leurs tarifs moyens d'un taux variant entre 20 et 30%.⁵

L'expansion du commerce extérieur peut-elle aider les pays de la région à atteindre de nouveau pallier de croissance économique et d'accélérer le rythme de la création d'emplois?

En dépit des coûts à court terme de l'ajustement à la libéralisation du commerce extérieur dans un certain nombre de pays qui se sont intégrés avec succès aux marchés régionaux et mondiaux, la croissance induite par les exportations a en fin de compte largement contribué à l'emploi. Un examen de l'interaction à moyen terme entre le commerce international et l'emploi dans le secteur manufacturier dans des pays en développement indique une association positive à moyen terme entre l'emploi dans le secteur manufacturier et l'ouverture au commerce.⁶

Ce sens des causalités n'est pas simple à mettre en œuvre en Afrique du Nord. Alors qu'il n'y a aucun exemple de pays qui ait réussi à accroître durablement sa croissance économique et combattre le fléau du chômage en fermant ses frontières au commerce international, une simple libéralisation tout azimut ne suffit pas à garantir l'essor économique et social des nations et peut même avoir des conséquences néfastes pour certains groupes socioprofessionnels, surtout à court terme, à cause notamment des ajustements de prix qu'elle implique et aux changements de structures industrielles qu'elle engendre.

La réussite de l'intégration régionale dépend aussi bien de facteurs politiques que de facteurs économiques. Le poids des facteurs politiques n'est pas négligeable mais il est important de souligner que les craintes de l'ajustement négatif à court terme des variables macroéconomiques relatives à l'emploi et au budget de l'Etat (à travers les recettes fiscales) sont parfois un frein aux initiatives d'intégration régionale et d'accélération des initiatives de libéralisation du commerce. Par ailleurs, les exportations étant trop longtemps restées concentrées dans des produits à faible valeur ajoutée et à croissance lente le commerce extérieur de la région n'est que faiblement interconnecté à l'économie mondiale.

⁵ Achy, op cit.

⁶ Making Trade Work for Jobs: International Evidence and Lessons for MENA, Dipak Dasgupta, Mustapha Kamel Nabli, Christopher Pissarides, Aristomene Varoudakis-The World Bank, July 2003.

Ce document explore les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un cercle vertueux échanges commerciaux-croissance économique-emploi en Afrique du Nord. Alors que décideurs et représentants de la société civile demeurent attachés à l'idéal de l'intégration grâce aux évidents facteurs culturels d'unité, il est important d'accélérer ce processus à travers trois indissociables composantes:

- les bienfaits économiques et sociaux de l'intégration régionale,
- les conditions nécessaires à l'accélération du processus d'intégration régionale, et
- le rôle du secteur privé et de l'ensemble des autres composantes de la société civile (universitaires, chercheurs, femmes, jeunes, etc.) pour la réalisation de ces conditions.

Le reste du document est organisé en 4 sections. La section suivante présente un bref aperçu des échanges commerciaux en Afrique du Nord. Elle est suivie par une section consacrée aux dimensions de la relation des trois variables: échanges commerciaux, croissance économique et emploi. Les deux dernières sections sont consacrées aux pré-requis de la promotion du commerce et de l'intégration régionale. Elles font la distinction entre les pré-requis d'ingéniering économique, financier et infrastructurel (section 4) et l'économie du savoir qui devient un pré-requis à vocation transversale qui sert la cause de tous les autres (section 5).

2. Les échanges commerciaux en Afrique du Nord

2.1. Politiques en cours: la libéralisation du commerce est irréversible

Les 7 pays de la région sont engagés dans le processus multilatéral de libéralisation commerciale. Les quatre pays membres à part entière de l'OMC sont l'Égypte depuis 1970, le Maroc depuis 1987, la Tunisie depuis 1990 et la Mauritanie depuis 1995. L'Algérie, la Libye et le Soudan ont un statut d'observateur et sont en phase d'accession.

La plupart des politiques économiques inscrites dans les lois de finance 2007 consolident la libéralisation du commerce extérieur. Ainsi, par exemple, l'Algérie met l'accent sur l'harmonisation du tarif douanier à travers la codification et la désignation des marchandises ainsi que sur des dispositions de la lutte contre la contrebande, la mise en place de la déclaration en douane et l'institution d'un cahier des charges pour l'exportation de certains produits. Le Maroc prévoit la réduction de 50 % à 45 % du taux maximum des droits de douanes sur les produits industriels et la réduction des tarifs applicables aux produits qui font l'objet de contrebande. La Mauritanie adopte un nouveau tarif s'inspirant de celui des pays voisins et tenant compte d'une catégorisation économique claire des produits. La Tunisie poursuit l'assouplissement des procédures douanières et prévoit une baisse substantielle des taux excessifs des redevances appliquées aux automobiles.

2.2. Produits et partenaires commerciaux: faible diversification malgré quelques avancées

L'évolution des échanges commerciaux se distingue par:

- le faible poids de la région dans le commerce mondial,
- la prédominance de l'Union Européenne comme principal partenaire commercial de la région,
- l'augmentation de la part des pays émergents asiatiques dans les importations des pays de la région, et
- des efforts de diversification marqués par un accroissement des exportations, notamment du Maroc, à destination de l'Afrique de l'Ouest et de l'Égypte à destination des États Unis.

La description la plus récente des échanges commerciaux des sept pays de la région est fournie par Achy.⁷ Ce dernier montre que les tarifs appliqués aux produits importés restent parmi les plus élevés du monde. Par exemple, la moyenne simple des droits de douane *Nation la plus Favorisée* appliqués dans l'industrie est de 21% contre 10,8% pour l'Asie, 9,5% pour les pays d'Amérique Latine. Ces taux ont significativement baissé au cours des dix dernières années.

Toutefois, la baisse n'a pas été uniforme sur l'ensemble des pays. Le Maroc a réduit son tarif moyen de 57% et son tarif maximum de 65% au cours de la période 1993-2003. En revanche, L'Algérie, la Tunisie et l'Égypte ont baissé leurs tarifs moyens d'un taux variant entre 20 et 30%.

⁷ Op cit.

Les échanges commerciaux des pays de la région se distinguent par une forte concentration géographique et par une faible diversification des produits exportés qui restent dominés par des produits primaires d'origine minérale ou végétale.

Les importations de la région proviennent essentiellement de l'Union Européenne (Egypte 38%, Algérie 63%, Libye 64%, Maroc 65% et Tunisie 75%). A l'exception de l'Egypte, dont 13% des importations proviennent du marché nord américain, les autres pays de la région s'approvisionnent très peu sur ce marché. Les marchés nord-américains ne sont que faiblement touchés par les exportations des pays de la région à l'exception de l'Algérie (30%) et de l'Egypte (13%). Les exportations du Maroc vers les Etats-Unis connaissent un frémissement depuis la signature de l'accord de libre échange (5% en 2006 contre 2% en 2004).

Le renforcement du poids des approvisionnements en provenance des pays émergents d'Asie reste le changement structurel le plus remarquable de la structure des importations des pays de la région. Les proportions importées en provenance de ce groupe de pays sont passées de 30% en 1990 à 55% en 2004 pour le Soudan, de 12 à 23% pour l'Egypte de 12 à 19% pour la Libye, de 14 à 18% pour le Maroc, de 9 à 17% pour la Mauritanie, de 3 à 16% pour l'Algérie et enfin de 8 à 9% pour la Tunisie.

A l'exception du Soudan qui destine 76% de ses exportations aux marchés émergents asiatiques et particulièrement à la Chine, tous les pays de la région ont l'Union Européenne comme principal partenaire commercial. L'UE s'accapare entre 40 et 80% des exportations des pays de la région: 83% pour la Libye, 80% pour la Tunisie, 69% pour le Maroc, 55% pour l'Algérie, 53% pour la Mauritanie et 42% pour l'Egypte.

La part des exportations destinée au marché africain est faible et ne dépasse le seuil de 10% que dans le cas de la Mauritanie (17%). Elle devrait augmenter sensiblement grâce à la politique de diversification entreprise par des pays de la région, notamment vis-à-vis de l'Afrique de l'Ouest ces dernières années.

2.3. Accords commerciaux: difficultés de mise en œuvre et relations sud-sud quasi-absentes

Les accords préférentiels régionaux les plus importants des pays de la région sont conclus avec l'Union Européenne à titre bilatéral bien que ces derniers s'inscrivent dans une logique de construction progressive d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Toutefois, les réalisations au terme de dix années du processus de Barcelone sont en deçà des objectifs.

Il existe plusieurs tentatives d'intégration régionale entre groupes de pays d'Afrique du Nord. La plus ambitieuse en termes de nombre de pays impliqués et de sophistication des traités et structures l'instituant est l'Union du Maghreb Arabe (UMA) qui regroupe l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie depuis le 17 février 1989. L'UMA connaît plusieurs retards de mise en œuvre mais des progrès sont à noter au niveau économique. Le principe de la mise en place d'une zone maghrébine de libre échange semble être bien acquis depuis début 2007, un conseil d'homme d'affaires maghrébins devrait voir le jour en février 2007 et une banque Maghrébine du commerce et de l'investissement a été instituée fin 2006.

Certains pays ont également adhéré à d'autres communautés économiques régionales. Il s'agit, à l'échelle arabe, de la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE) créée en 1997. Elle comprend tous les pays de la région à l'exception de l'Algérie et de la Mauritanie. A l'échelle africaine, trois pays (Libye, Egypte et Soudan) sont membres du COMESA créée en 1994 et cinq pays (Egypte, Libye, Maroc, Soudan et Tunisie) font partie de la Communauté des pays Sahélo Sahariens (CEN-SAD) créée en 1998.

En 2004, l'accord d'Agadir a été signé par l'Egypte, le Maroc, la Tunisie et la Jordanie dans le but d'*optimiser les retombées du processus de partenariat euro-méditerranéen et de renforcer l'intégration sud-sud* mais l'accord n'est pas encore entré en application.

Les pays de la région ont également signé plusieurs accords bilatéraux de zones de libre échange. Mis à part les accords d'association avec l'Union Européenne qui consolident et renforcent les liens commerciaux privilégiés entre cette dernière et l'Afrique du Nord, les autres accords, en particulier ceux qui relient les pays de la région entre eux ou avec d'autres pays du sud, entrent rarement en application de manière effective.

Trois raisons peuvent être avancées pour expliquer cette défaillance:

1. certains accords, comme celui d'Agadir, ne sont entrés en vigueur que très récemment,
2. des différents politiques peuvent freiner le processus soit explicitement à travers le refus de traduire les accords dans les faits soit implicitement à travers la mise en place de barrières non tarifaires, et
3. l'imbrication des multiples accords les rend difficiles à comprendre même pour les plus avertis, l'expression la plus répandue pour illustrer la situation étant le *bol de spaghetti*.

3. Politiques commerciales, croissance économique et emploi: quelles causalités?

3.1. Le commerce intra-régional, condition de l'initiation du cercle vertueux?

Sur le plan théorique, la justification économique de l'intégration est claire et attractive. Un marché commun qui regroupe des économies petites et fragmentées génère des économies d'échelles et améliore la compétitivité. Jusqu'à présent, aucun pays n'a trouvé d'alternative efficace à l'intégration régionale pour atteindre ces objectifs. Mais les effets positifs de l'intégration régionale ne se réalisent que sous certaines conditions.

Les faits confortent cette analyse. Ces dernières années, de nombreux pays ont enregistré des taux de croissance économique plus élevés que par le passé et même une plus forte croissance de leurs exportations et des entrées d'investissements directs étrangers. Mais cela ne s'est pas toujours traduit par une réduction de la pauvreté, surtout dans ses formes les plus extrêmes, ni une amélioration des conditions de vie. En outre, la durabilité de cette croissance reste fragile dans la mesure où elle est fortement dépendante de l'évolution des prix des produits de base, des flux d'aide, des préférences commerciales et des conditions climatiques. La CNUCED avance que le développement des capacités productives intérieures et l'expansion concomitante de l'emploi productif sont la clef d'une croissance économique soutenue et d'une diminution de la pauvreté.⁸ Définissant les capacités productives en tant que "ressources productives, capacités entrepreneuriales et relations de production qui déterminent ensemble la capacité d'un pays de produire des biens et services et lui permettent de croître et de se développer", le rapport de la CNUCED montre que les processus fondamentaux qui président au développement des capacités productives - accumulation de capital, progrès technologique et changement structurel - ont été extrêmement faibles dans la plupart des pays les moins développés. Il en résulte une médiocre productivité de la main d'œuvre et un large sous emploi.

Bien que plusieurs des analyses chiffrées du rapport de la CNUCED se consacrent aux *pays les moins avancés*, elles peuvent être généralisées aux pays à revenu plus élevé en Afrique du Nord. Le rapport appelle à passer d'une approche de la réduction de la pauvreté axée sur la consommation et les taux de change à une approche reposant sur la production et l'emploi. Il analyse trois contraintes fondamentales au développement des capacités productives - médiocrité des infrastructures physiques; faiblesse du secteur privé intérieur, des systèmes financiers et des systèmes de connaissances; et insuffisance de la demande, d'où une sous utilisation des ressources et des capacités intérieures, ainsi qu'une faible incitation à investir et à innover. Plusieurs ouvrages insistent sur le rôle essentiel de l'ancrage des économies nationales dans leur environnement régional et international pour lever ces contraintes.

Avec l'accélération de la mondialisation, les schémas d'intégration régionale connaissent des changements aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Trois évolutions majeures sont constatées depuis la fin des années 1990.

Premièrement, il y a la reconnaissance que l'intégration demande beaucoup plus que la réduction des tarifs et des quotas. Plusieurs autres barrières provoquent une segmentation des marchés et entravent la libre circulation des biens, des services et des investissements. Des idées novatrices et des politiques entrepreneuriales, qui vont au-delà des politiques commerciales traditionnelles, sont nécessaires à l'abolition de

⁸ The Least Developed Countries Report, 2006 Developing Productive Capacities CNUCED

ces barrières. Cette *intégration profonde* a été activement poursuivie par le programme du marché commun de l'Union Européenne et certains de ses éléments se retrouvent dans d'autres arrangements régionaux comme en Asie, en Amérique Latine, en Afrique de l'Ouest et au sein du Conseil de Coopération des États arabes du Golfe.

Deuxièmement, se dessine une évolution irréversible du régionalisme cloisonné vers un modèle plus ouvert sur le reste du monde. Les regroupements régionaux formés durant les années 1960 et 1970 étaient presque tous basés sur un modèle de substitution des importations mis en place à travers une protection commerciale poussée justifiée par la préservation et l'encouragement des industries nationales et régionales. La nouvelle vague d'arrangements régionaux admet et reconnaît la nécessité et l'utilité de la concurrence entre économies nationales et régionales d'une part et celle des autres régions du monde d'autre part. Elle s'inscrit beaucoup plus dans une dynamique d'encouragement des échanges commerciaux internationaux que de contrôle des flux commerciaux des biens et services.

Troisièmement, il y a l'apparition d'ensembles commerciaux qui regroupent des pays à revenus élevés et des pays en développement à travers des accords où tous les pays sont des partenaires à part égale. L'exemple le plus avancé de ce modèle est le NAFTA (North American Free Trade Area) qui regroupe le Canada, les États-Unis et le Mexique. Plus récemment, l'Union Européenne s'est résolument engagée dans un processus d'intégration de plusieurs pays en transition de l'Europe de l'Est.

Tout processus d'intégration régionale comporte des coûts et des avantages. Les questions qui intéressent les décideurs, et à travers eux les populations des pays concernés, sont la pérennité du processus d'intégration et le solde de l'addition des avantages diminué par la somme des coûts.

Les avantages sont de deux types. Les effets d'échelles et les effets de localisation.

Les effets d'échelles sont dus à l'élargissement de la taille des marchés sur lesquels peuvent vendre les producteurs lorsqu'ils passent d'un environnement qui ne leur permet de vendre que sur les marchés locaux à celui où ils peuvent vendre sur le marché régional. Ils permettent aux entreprises d'attirer les investissements étrangers pour lesquels le critère de la taille des marchés est déterminant dans le choix de leurs destinations. Les entreprises des pays membres de l'ensemble régional se concurrencent sur le plan commercial mais également sur le plan de l'efficacité de leur processus de production, de leurs méthodes de distribution et de tous les aspects logistiques nécessaires à garantir la fluidité de la circulation des biens et services. L'amélioration de l'efficacité permet aux industries régionales de se moderniser, d'offrir plus d'opportunités de travail et d'augmenter la productivité et donc les salaires.

Les effets de localisation, sont dus aux effets de substitution engendrés par les tarifs préférentiels de l'ensemble régional qui encouragent producteurs et consommateurs à s'approvisionner auprès des pays partenaires au dépend des pays étrangers à l'ensemble régional. Des entreprises de pays membres sont encouragées à regrouper leurs efforts et parfois à fusionner ou du moins à créer des unités de production intégrées. Les industries intensives en travail se déplacent vers les pays où la main d'œuvre est sous-employée ce qui réduit le chômage, augmente les salaires et permet aux niveaux de revenu des états membres de converger.

Cependant, force est de constater que l'intégration est une condition nécessaire mais non suffisante à la réalisation de ces avantages. Des politiques industrielles proactives s'appuyant sur la recherche et l'innovation sont essentielles à cet égard. D'autant que les ajustements nécessaires à la réalisation de ces avantages peuvent être douloureux. A court terme, le budget de l'Etat souffre de la perte de ressources fiscales et les industries qui ne parviennent pas à capitaliser sur les bienfaits de la concurrence ferment ou réduisent leur activité ce qui débouche sur des pertes d'emploi et, dans le pire des cas, des sinistres économiques et sociaux qui peuvent toucher toute une ville ou tout un ensemble géographique à l'intérieur d'un pays. Des mouvements non contrôlés de population peuvent en découler, particulièrement en ce qui concerne l'exode rural vers les centres urbains et leurs périphéries et l'immigration de l'intérieur du pays vers des pays développés. Les femmes et les jeunes sont généralement les plus touchés par ces phénomènes.

Pour contrecarrer les effets néfastes des ajustements et empêcher qu'ils ne s'installent sur le long terme, des politiques qui vont au-delà des simples mesures d'accompagnement sont nécessaires pour instaurer un climat de recherche et d'innovation qui permet aux industriels de trouver les outils de modernisation de leur outil de production et à toutes les composantes de la société civile d'exprimer et de développer les compétences nécessaires à la réalisation de l'essor économique et social du pays.

A cet égard, les gouvernements sont confrontés à trois questions:

Avec qui constituer l'ensemble régional? Les possibilités varient d'un accord avec un pays ou un ensemble régional plus développé à l'adhésion à un large groupement "hétérogène" de pays. Il est important pour les décideurs de disposer des informations et des outils nécessaires à l'analyse des avantages et des inconvénients de chaque type de groupement pour que la décision finale ne se limite pas aux considérations politiques ou géostratégiques, qui gardent toute leur importance. La décision doit dépendre également de l'effet économique et social à court et moyen termes du type de groupement régional à poursuivre. Une question étroitement liée à la première concerne le débat d'appartenir à un seul ou à plusieurs blocs régionaux.

Jusqu'à quel point discriminer contre le reste du monde en faveur de l'ensemble régional? Une communauté économique régionale est par définition discriminatoire. Il est important que ses membres décident clairement du degré et de la nature de la discrimination. Une union douanière n'a pas les mêmes conséquences qu'une zone de libre échange. La première contraint les états membres à unifier leurs politiques tarifaires vis-à-vis de l'extérieur de la communauté régionale alors que la seconde leur laisse plus de latitude à négocier.

Jusqu'où aller et quels domaines inclure dans l'intégration régionale? La profondeur du processus peut se limiter, dans un premier temps à quelques produits ou secteurs. De part son envergure, elle peut englober tout un processus d'intégration économique et politique qui englobe l'harmonisation des politiques fiscales et des standards de production. Ainsi, l'Union Européenne a commencé en 1950 avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour déboucher en 1957 à la Communauté économique européenne (le "marché commun") et arriver en 1993 à achever le marché unique avec la mise en place des "quatre libertés", la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux, et d'institutions parlementaires et exécutives destinées à mettre en œuvre et à contrôler l'Union.

Le critère de réussite d'une intégration est le bien être économique et social qu'elle crée pour les populations concernées. Pour que l'intégration régionale réussisse, les règles du jeu doivent être clarifiées dès le départ pour éviter les frictions entre états membres. Il n'est pas nécessaire de connaître avec précision les objectifs à long terme du processus mais il est important de délimiter les contours de chaque étape avant de s'y engager. De plus, les décideurs doivent disposer des informations et des analyses nécessaires concernant les effets de chaque schéma sur leurs constituants avant de s'engager dans le processus. Enfin, l'intégration est nécessairement synonyme de perte de souveraineté. Il est essentiel d'opter pour le schéma d'intégration qui correspond aux souhaits des populations concernées en ce qui concerne le transfert d'une partie de la souveraineté de leur pays aux institutions qui représentent l'ensemble régional.

Les trois questions (avec qui s'intégrer, jusqu'à quel point discriminer envers le reste du monde et jusqu'où aller dans l'intégration) sont étroitement liées, surtout en Afrique du Nord. Aujourd'hui plusieurs, pays de la région entrent dans des accords d'association avec l'Union Européenne. Doit-on en conclure que le processus doit se poursuivre pour aboutir à un large espace euro-méditerranéen? Dans ce cas la question n'est plus de déterminer le degré de discrimination de l'Afrique du Nord envers le reste du monde mais plutôt de savoir si le concept "Afrique du Nord" doit progressivement se fondre dans le concept plus large qu'est l'espace euro-méditerranéen à travers des relations bilatérales entre chacun des pays de la région et l'Union Européenne.

Une alternative, peut être plus souhaitable, serait que l'Afrique du Nord assume et revendique l'intensité de ses relations historiques, géographiques et économiques avec l'Europe mais se présente face à l'Union Européenne en tant que bloc régional cohérent et ayant les moyens de faire pencher le rapport des forces en sa faveur dans les négociations de mise en place de l'espace euro-méditerranéen.

Mais dans ce cas, faut-il attendre que tous les pays d'Afrique du Nord s'engagent dans ce processus ou doit-on saisir toutes les opportunités à chaque fois qu'elles se présentent et commencer par des relations plus intenses entre sous-groupes de deux ou trois pays? L'Europe n'a-t-elle pas commencé par un groupe restreint de pays et par une union portant dans un premier temps uniquement sur l'acier et le charbon?

La multiplication d'accords bilatéraux entre le Maroc et la Tunisie, la Tunisie et l'Algérie ou la Libye, l'Egypte et le Soudan ou encore le Maroc et la Mauritanie laisserait penser que l'on se dirige vers ce schéma. Cependant, des initiatives plus ambitieuses apparaissent également. Les ministres maghrébins du Commerce ont appelé, le 25 janvier 2007 à Tunis, à impulser le processus d'intégration économique entre les pays de la région et finaliser l'accord de libre-échange entre les pays membres.

Réunis dans le cadre de la 8^{ème} session du conseil ministériel maghrébin du Commerce, les ministres ont souligné la nécessité de coordonner les efforts en vue d'être en phase avec les mutations économiques aux plans régional et international.

Ils ont aussi recommandé, dans un document publié à l'issue des travaux de cette session, d'oeuvrer à finaliser le projet d'accord relatif à la zone de libre-échange et de préparer une étude sur la création d'un groupement économique maghrébin, soulignant l'importance de ces deux projets dans le renforcement des échanges commerciaux et l'impulsion de l'intégration régionale dans tous les domaines.⁹

⁹ Agence MAP, 25/01/07.

Les ministres ont mis l'accent sur l'importance de parachever les préparatifs concernant la mise en place d'une classification douanière unique, tout en tenant compte des nouveautés survenues aux plans commercial et douanier.

Le conseil a recommandé, d'un autre côté, de réfléchir aux moyens de rapprocher et de coordonner les politiques commerciales et douanières des pays membres, dans la perspective de l'établissement d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

Les ministres ont également relevé l'importance des salons et des manifestations économiques pour faire connaître le produit maghrébin et renforcer les échanges commerciaux entre les pays de la région pour remédier à une situation qui, pour le moment, reste marquée par la faiblesse du volume des échanges comme le montre la section suivante.

3.2. Evolution en Afrique du Nord

La faible diversification des produits exportés et les difficultés de mise en œuvre des accords commerciaux entre pays d'Afrique du Nord se traduisent par un commerce intra-régional très limité. Achy (2006) présente une matrice des échanges entre les pays de la région.¹⁰ Le commerce intra-régional est très modeste (moins de 3%), surtout par rapport à d'autres régions du monde (au moins 10%). Mais certains pays se distinguent par l'accroissement de leurs échanges avec leurs partenaires de la région. Aussi bien la valeur des exportations que la valeur des importations de l'Égypte avec le reste des pays de la région ont été multipliées par 3 entre 2000 et 2004 pour avoisiner chacune \$500 millions.

Le commerce bilatéral le plus important est celui qui s'opère entre la Libye et la Tunisie avec un montant de l'ordre de \$ 732 millions en 2004 constitués essentiellement de biens alimentaires et produits manufacturés tunisiens pour une valeur de \$347 millions et de combustible libyen pour une valeur de \$ 385 millions. Les flux des échanges entre l'Algérie et l'Égypte arrivent en seconde position avec un montant d'environ \$326 millions composés en majorité par les exportations égyptiennes d'un montant avoisinant \$250 millions.

Achy montre que moyennant la levée de certaines entraves logistiques et tarifaires le commerce intra-régional en Afrique du Nord pourrait être multiplié par 10. Encore plus important dans l'étude d'Achy, une simulation du potentiel de croissance des échanges intra-régionaux montre que la levée des entraves permettrait une croissance des exportations totales de la région de 33%. Que le volume des échanges entre pays puisse être multiplié par 10 peut laisser un preneur de décision indifférent. Mais la perspective d'augmentation des exportations de son pays de 33% est une réelle motivation à la facilitation des échanges intra-régionaux.

Le retard d'ouverture et de performance économique est général à la région Moyen Orient-Afrique du Nord. Depuis la fin des années 1990, la région a traîné derrière la plupart des autres régions du monde en termes d'intégration régionale et de performance économique.¹¹ Des retards de même nature sont également à noter au niveau du continent africain.

¹⁰ Achy, op cit.

¹¹ Harnessing Trade for Development and Growth in the Middle East, Council on Foreign Relations, Study Group on Middle East Trade Options, 2002.

Cette intégration est suivie avec attention par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique à travers les études ARIA qui sont à leur troisième édition.¹² ARIA I a porté sur des analyses sectorielles mettant l'accent sur le commerce, la monnaie et les finances, les infrastructures et les ressources naturelles.

ARIA II fait des recommandations sur la manière de rationaliser les nombreuses communautés économiques régionales africaines en raison de leurs imbrications et de leurs interférences actuelles. ARIA III met l'accent sur les politiques macroéconomiques dont ont besoin les Etats africain pour une meilleure intégration régionale à travers une augmentation des taux de croissance économique et une maîtrise des taux d'inflation et des déficits budgétaires.

Le Fonds Monétaire Internationale et la Banque Mondiale plaident pour une stratégie commerciale maghrébine qui placerait l'expansion du commerce au centre d'une politique intégrée visant une augmentation et une pérennisation des taux de croissance ainsi qu'une multiplication des opportunités d'emploi.¹³

Une étude récente fait un bilan des principales barrières internes et externes à l'intégration aux marchés régionaux et mondiaux et discute dans quelle mesure la faiblesse de la conception et de la mise en oeuvre des accords commerciaux entre les pays de la région limite leur impact.¹⁴ L'étude avance l'argument selon lequel les pays du Maghreb pourraient tirer d'importants avantages d'une meilleure intégration avec leurs partenaires régionaux, avec l'Union Européenne, et avec les marchés mondiaux. Ceci implique la conception minutieuse d'une politique commerciale garantissant la complémentarité entre trois domaines: actions unilatérales, accords commerciaux régionaux et agenda multilatéral. L'intégration doit être généralisée pour inclure les services de sorte à améliorer la productivité de l'ensemble de l'économie et développer le champ d'action des opportunités commerciales et de création de nouveaux emplois. L'intégration devrait également être profonde afin de couvrir les principaux éléments de la compétitivité liés aux questions de normes, évaluation de conformité, transport et logistique. De telles initiatives de politique commerciale sont d'autant plus effectives lorsqu'elles font partie intégrante d'un processus de réforme généralisé et cohérent et quand elles sont renforcées par le soutien de ceux qui assument le gros des coûts de l'ajustement à un nouveau régime plus ouvert.

Une étude de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique confirme ces constats.¹⁵ Elle révèle que les gains globaux des échanges de libéralisation des marchandises entre pays du Maghreb (moyennant, en particulier, la levée de barrières non-tarifaires) pourraient atteindre au moins des US\$350 millions. L'augmentation des revenus que généreraient la croissance économique et l'augmentation des salaires aurait un impact significatif sur le bien être économique des consommateurs grâce, notamment, à une amélioration de la productivité. Les auteurs en déduisent que la

¹² Assessing Regional Integration in Africa, United Nations Economic Commission for Africa (2004, 2005 et 2006).

¹³ Dans ces études le Maghreb fait tantôt référence à l'Union du Maghreb Arabe (constituée en 1989 et composée de la Mauritanie, du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye) et tantôt à groupe de pays plus restreint composé du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.

¹⁴ Trade and Investment Integration of the Maghreb, Paul Brenton, Eugenia Baroncelli, and Mariem Malouche, The World Bank, May 2006.

¹⁵ The Cost of Non-Maghreb, Achieving the Gains from Economic Integration, Mohammed Hedi Bchir, Hakim Ben Hammouda, Nassim Oulmane et Mustapha Sadni Jallab, United Nations Economic Commission for Africa, African Trade Policy Centre, 2006.

création d'un marché commun est probablement l'option la plus intéressante et la plus efficace pour les pays du Maghreb. L'étude est également intéressante puisqu'elle fournit des éléments chiffrés pour le choix entre une union douanière et une zone de libre échange entre pays du Maghreb.

Conscients du potentiel de croissance économique offert par l'intégration régionale, les acteurs de la société civile multiplient les rencontres visant à identifier les moyens de mettre en route le train de l'intégration nord africaine. Il ne se passe plus de mois sans qu'une manifestation ne porte sur ce thème. Le rôle du secteur privé dans ce contexte devient de plus en plus crucial. L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises a tenu fin 2006 la 21^{ème} session des Journées de l'entreprise sur le thème "L'entreprise maghrébine, concurrence et complémentarité". L'engouement des opérateurs du secteur privé pour la manifestation montre tout l'intérêt qu'ils portent au sujet.

S'il ne fallait retenir qu'un seul chiffre des diverses études réalisées et manifestations organisées sur le sujet ces derniers mois, on indiquerait que le manque à gagner du non-Maghreb se traduit par une perte de 2% de croissance économique chaque année. Ce manque à gagner est dû à des blocages politiques mais également au manque d'informations et d'analyses économiques sur la région et à des entraves au commerce qui ne sont pas toujours liées au politique.

L'attente à présent est de dépasser le simple constat que le potentiel existe. Il est urgent de mettre en œuvre des actions concrètes qui permettront à l'intégration de devenir une réalité plus tangible. Les pays de la région ont entamé des actions dans ce sens. Ils ont consacré 2006 comme 'Année du commerce' afin de mettre en évidence le potentiel considérable dont dispose l'Afrique du Nord pour renforcer ses échanges commerciaux et les investissements au sein de la région et avec le reste du monde. D'un commun accord ils ont demandé au Bureau Afrique du Nord de la CEA d'appuyer cette initiative et de contribuer à la mise en œuvre de politiques économiques qui s'inscrivent dans une logique d'intégration régionale pour que les pays d'Afrique du Nord parviennent à surmonter les défis de la croissance économique et du bien être des populations.

C'est ainsi que les participants à une table ronde sur l'évolution des structures économiques des Etats membre ont réitéré la nécessité de diversifier les économies de la région et ont recommandé que les 7 pays axent davantage les efforts de leurs politiques économiques vers le secteur des services, en particulier en centrant leur développement sur l'économie du savoir et l'utilisation des technologies de l'information, à travers une approche appuyée sur la mise en place de réseaux régionaux de recherches et le renforcement des capacités institutionnelles de l'Union du Maghreb Arabe et de toutes les autres communautés économiques régionales pertinentes à la région.¹⁶

Une réunion d'experts sur les règles d'origines a mis en évidence l'importance du sujet pour la promotion du commerce. Ils recommandent aux Etats membres de coordonner leurs efforts et harmoniser leurs positions en la matière afin d'assurer le succès des négociations commerciales.¹⁷

¹⁶ Nations Unies-Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du nord: Evolution des structures économiques en Afrique du Nord (CEA-AN/Rabat/CIE/XXI/4) - 2006

¹⁷ Nations Unies-Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du nord: Les règles d'origine: note introductive (CEA-AN/Rabat/CIE/XXI/3/II) - 2006

L'année 2006 aura donc été riche en initiatives visant à promouvoir les échanges commerciaux dans la région. Plusieurs entraves persistent, il revient à tous les acteurs de la société, pouvoirs publics, secteur privé et société civiles d'y remédier, chacun selon ses prérogatives. Ces questions sont abordées dans la quatrième section.

3.3. Intégration régionale et mondialisation

Outre ses avantages économiques, l'intégration régionale permet aux pays en développement qui y adhèrent de renforcer leur pouvoir de négociation au niveau des instances internationales. L'année 2007 sera décisive à cet égard. Le dernier round des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce lancé en 2001 avec le cycle de Doha devrait être conclu. Les enjeux du cycle sont une poursuite de l'ouverture des marchés des pays du Sud moyennant une baisse des subventions agricoles aux Etats-Unis (moins US\$5 million) et une baisse de 50% des droits de douane pour les produits agricoles au niveau de l'Union Européenne.

En cas d'échec du cycle, la mondialisation ne s'arrêtera pas mais l'OMC serait affaiblie, sinon morte, selon plusieurs experts.¹⁸ Ce serait la fin du rêve d'une régulation mondiale égalitaire du commerce mondial. On basculerait alors vers la prédominance des accords bilatéraux et des regroupements régionaux où la loi du plus fort serait encore plus que par le passé la règle.

Chaque pays a des enjeux qui lui sont spécifiques. Il est légitime que ceux-ci figurent en tête de liste des agendas des décideurs. Mais l'expérience a montré qu'il est plus facile pour eux de faire face aux défis "nationaux" lorsque les actions d'un pays s'inscrivent dans un processus de globalisation dont la pierre angulaire est l'appartenance du pays à un ensemble régional fort. "Comme dans d'autres domaines, l'union fait la force et l'OMC est parmi les organisations internationales où le poids de l'Afrique est le plus fort. Il se trouve que dans cette négociation, ils ont beaucoup à obtenir et peu à payer", a affirmé M. Pascal Lamy, Directeur Général de OMC, lors de sa rencontre de janvier 2007 avec M. Abdoulie Janneh, Secrétaire Exécutif de la CEA.

En Afrique du Nord, plusieurs pays ont initié des rapprochement bilatéraux intra-régionaux (le Maroc avec la Tunisie et la Mauritanie, la Tunisie avec la Libye, l'Egypte avec le Soudan, etc.) et extra-régionaux (en particulier les accords d'Association avec l'Union Européenne et les accords de libre échange avec les Etats-Unis). Le consensus qui semble se dégager entre analystes est que les accords bilatéraux intra-régionaux sont un bon début et qu'ils sont un prélude à une communauté économique régionale plus importante lorsque les conditions politiques le permettront. Il est important de les encourager et de les approfondir pour qu'ils englobent un maximum de secteurs. Par contre, la accords bilatéraux entre chacun des pays de la région et des pays ou des groupements d'autres régionaux sont perçus par les analystes comme une dispersion des efforts et une diminution du pouvoir de négociation de la région vis-à-vis du reste du monde.

¹⁸ Le Monde, édition du 20 janvier 2007.

4. Comment créer plus d'emplois?

4.1. Recherche, innovation et compétitivité

La section 3 a montré que promotion des exportations et politiques "derrière la frontière" sont très liées. La taille, la continuité géographique et les liens linguistiques et culturels qui lient les populations de l'Afrique du Nord sont des atouts indéniables mais insuffisants à la mise en œuvre de l'intégration nord africaine. Ils ne peuvent se substituer aux politiques économiques et sociales que chaque pays doit mener pour concrétiser cet idéal.

Plusieurs pays de la région sont engagés dans des politiques ambitieuses de mise à niveau de leurs industries qui commencent à porter leurs fruits en termes de croissance. Il s'agit d'accompagner ce mouvement pour l'amplifier et s'assurer que les actions entreprises s'inscrivent dans une dynamique de création de richesse et d'emplois.

Il est important d'explorer comment intégrer les économies de la région afin d'atteindre de nouveaux paliers de croissance grâce à l'augmentation des capacités productives et à la multiplication des possibilités d'exporter plus et mieux pour que le tissu économique dans toutes ses composantes sectorielles (services et offshoring, industries et agriculture) soit au service de l'emploi dans un partenariat économie, recherche, innovation et compétitivité.

La bonne santé de l'industrie et les interactions de cette dernière aussi bien avec l'agriculture que le secteur des services sont d'une importance particulière à la croissance. La politique industrielle vise en priorité à créer les conditions favorables au développement des entreprises et de l'innovation.

Les entreprises ont pour responsabilité de développer leurs produits et leurs procédés de fabrication ainsi que d'améliorer les compétences afin de débloquer de nouveaux marchés et d'identifier les nouvelles opportunités résultant des progrès technologiques et de la mondialisation.

Du point de vue de la politique industrielle, le rôle des pouvoirs publics est d'agir seulement lorsque cela est nécessaire, c'est-à-dire lorsque certaines défaillances du marché justifient une intervention de l'État ou pour favoriser une mutation structurelle. Pour ce faire, les autorités publiques peuvent appliquer des instruments politiques principalement axés autour d'une meilleure réglementation et d'une politique volontariste d'innovation et de recherche. Ceci pourrait impliquer l'introduction de mesures d'accompagnement en vue de réduire les coûts sociaux de ces mutations structurelles pour certains secteurs mais généralement il s'agit plutôt d'engager des politiques qui permettent à toutes les compétences de s'exprimer dans toute l'économie, sans distinction entre les secteurs ou les entreprises.

Plusieurs défis de politique industrielle s'imposent au niveau régional étant donné qu'en agissant seuls, les États ne peuvent s'attaquer à des questions telles que des affaires importantes de concurrence, la réglementation des zones de libre échange ou le renforcement du rapport de force d'une région par rapport à d'autres dans les négociations internationales.

Une formation professionnelle et un enseignement supérieur performants, adossés à des centres de recherche tournés vers les besoins des économies de la région sont des ingrédients nécessaires à la réussite des politiques ambitieuses de mise à niveau des économies entreprises par plusieurs pays de la région.

La concurrence internationale en matière de dépenses de recherche et développement se fait de plus en plus sentir. Les réorientations des marchés mondiaux et des facteurs tels que les ressources humaines, la qualité de la recherche locale et du système d'innovation, ainsi que la présence de grappes d'entreprises ou de pôles d'excellence jouent un rôle grandissant dans la localisation des dépenses de recherche et développement. Il est évident que la compétitivité de la région en tant que localisation propice à la recherche doit augmenter. L'Union Européenne, les États-Unis et le Japon s'accaparent l'écrasante majorité des investissements internationaux en recherche et développement. L'Inde et la Chine ont entrepris des politiques très volontaristes pour attirer ce type d'investissements. Force est de constater que beaucoup reste à faire dans ce domaine pour l'Afrique du Nord.

Les politiques à poursuivre pour améliorer l'environnement dans lequel l'industrie opère s'articulent autour de trois grands axes:

- accroître l'attractivité des pays et de la région pour l'investissement,
- mettre la connaissance et l'innovation au service de la croissance, et
- définir des politiques permettant aux entreprises de créer des emplois plus nombreux.

Dans ce contexte, les droits de propriété industrielle et intellectuelle (DPI) sont d'une importance majeure pour la compétitivité d'un grand nombre de secteurs industriels. Les entreprises et leur clientèle doivent pouvoir faire appliquer les DPI car ceux-ci stimulent l'innovation, offrent un contexte stable pour la prise de décision en matière d'investissement et encouragent le développement de nouveaux modèles d'entreprises efficaces. En outre, il est particulièrement nécessaire de faire appliquer correctement les DPI pour lutter contre la contrefaçon et le piratage qui se produisent dans de nombreux secteurs, le non-respect des DPI pouvant mettre en péril les entreprises, menacer l'innovation et susciter des dangers en matière de santé et de sécurité publiques.

4.2. Renforcer les partenariats public-privé

Jusqu'à présent, une grande importance a été donnée aux investissements directs étrangers pour financer les besoins de la croissance. Ces efforts doivent être poursuivis. Mais les partenariats public-privé (PPP) procurent également un important moyen de financement lorsque l'autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer un équipement ou une activité apportant un service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement, par exemple sous la forme d'une concession. L'envergure financière de certains projets pousse certains pays à se tourner de plus en plus vers les partenariats public-privé.

Alors que les pays de la région donnent une importance croissante au développement des infrastructures comme moyen de consolider la libéralisation du commerce extérieur et de garantir que les chaînes logistiques sont fluides et permettent de faciliter les échanges, il est primordial qu'ils puissent poursuivre les projets en cours et en initier de nouveaux dans un cadre de coopération régionale permettant d'assurer la pérennité des projets et de garantir qu'ils soient cohérents avec les objectifs de développement de l'Afrique du Nord.

Les infrastructures permettent de stimuler et de pérenniser les échanges intra régionaux. Il est important de capitaliser sur les initiatives existantes (gazoducs, interconnexions électriques, lignes aériennes) pour aller de l'avant avec les accords opensky, l'autoroute maghrébine, les liaisons ferroviaires et la liaison fixe entre le Maroc et l'Europe.

4.3. Mettre en œuvre des zones de libre échange et des accords d'association

Les accords d'intégration régionale pourraient avoir plusieurs avantages pour l'Afrique du Nord. Ils sont complémentaires aux accords multilatéraux et un moyen pour les renforcer. Ils peuvent servir comme séquence dans le processus d'apprentissage et un test préalable à la prise d'engagements multilatéraux. Ils offrent un pouvoir de négociation plus important aux pays membres vis-à-vis des autres groupements régionaux. Ces accords peuvent aussi aider les pays membres à uniformiser leurs positions afin d'avoir un poids significatif dans les négociations multilatérales.

Cependant, l'imbrication des multiples accords les rend difficiles à comprendre même pour les plus avertis, l'expression la plus répandue pour illustrer la situation étant le bol de spaghetti. La mise en œuvre des zones de libre échange et des accords d'association ne peut réussir sans une rationalisation de la longue liste des accords existants.

L'importance du commerce informel entre pays de la région confirme le potentiel d'accroissement des échanges intra-régionaux. Le libre échange ne peut se concrétiser sans la mise en place de mesures d'accompagnement simples mais efficaces comme la simplification des procédures d'octroi des visas, à défaut de les éliminer, l'augmentation des fréquences des vols aériens et une baisse des coûts des communications téléphoniques et de l'internet. Sans un environnement propice, une large part du commerce est laissée entre les mains de l'informel avec toutes ses conséquences néfastes en particulier sur la sécurité des consommateurs et les pertes de rentrées fiscales pour l'Etat. Les exemples abondent pour montrer que les pays de la région croient en la multiplication des échanges sud-sud. Dès que les pouvoirs publics mettent en œuvre les moyens nécessaires, le secteur privé est prompt à réagir.

L'exemple des relations du Maroc avec plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest montre que lorsque pouvoirs publics et secteur privé harmonisent leurs stratégies les échanges commerciaux et les investissements entre pays du sud s'accroissent rapidement.

4.4. Mieux impliquer les institutions financières

Des services bancaires et un marché du crédit performants sont des pré-requis au développement des échanges commerciaux surtout en ce qui concerne les conditions d'accès au crédit bancaire. L'optimisation de l'usage des ressources bancaires destinées au commerce dépend étroitement des modalités d'accès aux crédits bancaires destinés au commerce et de l'adéquation des instruments financiers (mise à niveau, capital risque, etc.) aux spécificités des PME et des jeunes entrepreneurs dans la région.

Par ailleurs, assurer la mobilité des capitaux et mener des politiques de change en ligne avec les efforts de libéralisation des marchés sont des éléments essentiels de promotion des échanges commerciaux et de facilitation du rôle des institutions financière dans l'intégration des marchés régionaux.

4.5. Encourager l'entrepreneuriat

La libéralisation soulève des craintes légitimes. Plusieurs défis doivent être relevés aussi bien par les gouvernements que par le secteur privé et la société civile. Il est important que les politiques des états membres et que les programmes mis en place par les institutions internationales tiennent compte de sept éléments spécifiques au processus d'ouverture économique:

1. les craintes de la précarité de l'emploi soulevées par l'ouverture et la restructuration industrielle,
2. les craintes d'exodes ruraux non contrôlés soulevées par l'ouverture et la modernisation de l'agriculture,
3. les craintes de la diminution des recettes fiscales soulevées par l'ouverture et la baisse des tarifs,
4. l'incapacité de certains secteurs à se moderniser et à affronter les exigences de qualité impliquées par la mondialisation,
5. le cas particulier de groupes vulnérables comme les PME, les jeunes et les femmes,
6. la question des barrières non tarifaires et des droits de propriété intellectuelle, et
7. les relations entre commerce et environnement et le rôle des pouvoirs publiques pour la mise en place et le renforcement des dispositifs de respect des normes techniques, environnementales et déontologiques et de certification des entreprises dans ces domaines.

Des interventions sectorielles s'imposent lorsqu'un secteur est en difficulté ou qu'il présente un potentiel de croissance inexploité. Mais il est tout aussi important au préalable que l'environnement socio-économique et culturel de chaque pays, et en particulier les politiques de formation et de recherche, permettent à toutes les compétences de s'exprimer et de se traduire en activités productives. Cette logique permet aux économies de se diversifier et aux initiatives privées de s'affirmer et de se concrétiser pour que le processus de développement s'inscrive dans un esprit de diversification des économies et de leur protection des aléas sectoriels.

A cet effet, plusieurs groupes méritent une attention particulière au vu des spécificités de la région:

- Les femmes qui doivent être davantage encouragées à l'entrepreneuriat d'une manière générale, et en particulier celles qui sont détentrices dans la région d'un capital de savoir et de savoir-faire souvent unique. Leurs produits et leurs services traditionnels représentent un formidable potentiel économique. En effet, s'il est bien exploité, ce potentiel permet de lutter contre la pauvreté, de fixer les populations rurales, de générer des emplois, de diversifier l'offre agroalimentaire et agro-forestière, de mettre en valeur le patrimoine culturel, de mieux utiliser les ressources locales et de préserver l'environnement.¹⁹
- Les jeunes, qui constituent une part importante des populations de la région. Leur relation avec le développement commence par la mise en place de politiques de formation adéquates et se poursuit par l'instauration d'un climat de mise en valeur des compétences sans lesquels la contribution des jeunes au développement socioéconomique est soit inexistante soit dilué dans l'informel. Aujourd'hui la part des jeunes en recherche d'emploi atteint des proportions inquiétantes. Il est donc primordial que ce groupe ait toute l'attention des décideurs lors de la conception de politiques de l'emploi plus inventives.
- Les populations rurales avec lesquelles il est possible de capitaliser sur le savoir-faire agricole des pays de la région avec des politiques agroindustrielles innovantes qui accéléreraient l'intégration des activités agricoles dans la sphère moderne des secteurs de l'industrie et des services.

Les technologies de l'information et de la communication, couplées avec des méthodes de financement adéquates, peuvent contribuer efficacement au développement des compétences de ces groupes et faciliter leur meilleure intégration dans le processus de développement socioéconomique de la région.

¹⁹ Nations Unies-Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du nord: Participation économique des femmes en Afrique du nord (CEA-AN/TNG/CIE/XX/3/III/Rev.1) - 2005

5. Entrer de plain pied dans l'économie du savoir

Les entreprises doivent pouvoir répondre à une internationalisation croissante de l'économie générée par l'amélioration des liaisons de transport, une baisse radicale des coûts de communication et une réduction des barrières aux échanges et à l'investissement ainsi qu'une concurrence plus vigoureuse. L'économie du savoir et les technologies de pointes qui en découlent permettent de mettre à la disposition de tous les secteurs des procédés de fabrication performants et des méthodes de commercialisation rapides et efficaces. Or, force est de constater que le commerce en Afrique du Nord reste globalement concentré dans des secteurs de moyenne ou faible technologie et à niveau de qualification bas. Le différentiel de croissance de la productivité entre la région et d'autres économies, s'explique en partie par un effet de composition industrielle résultant de la part plus faible des secteurs de production des technologies de l'information dans l'industrie.

Dans une économie mondiale de plus en plus basée sur le savoir, les utilisations novatrices des technologies de l'information et de la communication (TIC) facilitent les initiatives régionales et contribuent de manière significative au développement socioéconomique. Les TIC permettent de générer des services à haute valeur ajoutée et contribuent ainsi de manière directe et significative à la croissance économique et à la création d'emplois. Avec une bonne gestion du savoir, les pays de la région ont les moyens de mettre en place rapidement et à moindre coût des réseaux régionaux et des maillages thématiques qui stimulent la création de connaissances, renforcent les capacités et encouragent les échanges commerciaux. Une communauté de pratique au niveau nord africain pourrait être le stimulus nécessaire à l'intégration économique de la région. En plus des décideurs, elle pourrait regrouper toutes les composantes de la société civile: secteur privé, jeunes, universitaires et chercheurs, etc..

L'économie du savoir n'est donc pas un pré-requis comme les autres car elle joue un rôle transversal. Elle facilite la modernisation de tous les secteurs de l'économie. Elle accélère l'échange d'informations, condition *sine qua non* de la réussite de toute économie libérale. Dans le même temps, les TIC représentent un secteur d'activité à fort potentiel capable d'attirer les investissements et créer des emplois attractifs, en particulier pour les jeunes. Le Sommet Mondial pour la Société de l'Information (SMSI) dont la 2^{ème} phase s'est tenue à Tunis en Novembre 2005 a confirmé l'importance pour les pays de la région d'accélérer leur entrée dans cette nouvelle économie pour faire face plus efficacement à leurs défis de développement.

La mise en place d'une plateforme commerciale nord africaine permettrait aux opérateurs du secteur privé de trouver les informations nécessaires au développement de leurs activités et à l'identification d'opportunités commerciales. Elle pourrait être le prélude à des solutions de e-commerce dès que le volume des échanges le justifierait et que l'environnement technique le permettrait. La recommandation de développer de tels systèmes d'information a été réitérée lors de la session de suivi du SMSI qui s'est tenue à Hammamet en octobre 2006.

6. Conclusion

L'intégration régionale est un processus qui fournit de nombreux avantages aux populations des pays qui y adhèrent. Bien qu'il y ait un manque de données chiffrées sur les retombées d'une communauté économique régionale nord africaine tout indique que l'intégration économique de l'Afrique du Nord est une nécessité pour mettre en œuvre un processus de croissance économique durable et bénéfique aux populations de la région en termes d'emplois et de revenus.

Pour qu'elles réussissent, l'ouverture du commerce et l'intégration régionale doivent être accompagnées de politiques économiques soigneusement menées. La section 3.2. récapitule les efforts du Bureau Afrique du Nord de la CEA dans ce domaine et met en évidence l'importance qu'accordent ses Etats membres à ce sujet puisqu'ils ont consacré 2006 comme année du commerce. A cet égard le Forum pour le Développement en Afrique du Nord porte sur le commerce, *pour une croissance créatrice d'emploi*. Il clôturé les événements organisés par le Bureau en 2006 sur la question du commerce afin de mettre en évidence le potentiel considérable dont dispose l'Afrique du Nord pour renforcer ses échanges commerciaux et les investissements au sein de la région et avec le reste du monde.

Cette rencontre de niveau ministériel réunit des décideurs, des experts, des opérateurs du secteur privé et des représentants de la société civile, en vue de faire un état de la situation actuelle et d'explorer les moyens de promouvoir un commerce inter et intra régional dans le cadre d'un développement durable permettant l'amélioration du bien être des populations. Dans le but de promouvoir les débats et d'accumuler les connaissances et le savoir à partir des expériences d'intégration économique à travers le monde, le forum verra la participation de représentants des gouvernements de pays d'autres régions et d'organisations internationales.

Cette note propose aux participants du forum quelques axes de réflexion et récapitule les informations disponibles pour encourager les débats et garantir que le forum puisse se clôturer par un dialogue ministériel visant à définir les bases d'un plan d'action destiné à instituer un environnement propice à l'augmentation du volume des échanges qui puisse se traduire par plus de richesses et un mieux-être social dans la région.

7. Références

Achy, Lahcen: Evaluation du Potentiel de l'Intégration Régionale en Afrique du Nord, NATIONS UNIES-COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, Bureau pour l'Afrique du nord, Mars 2006.

Bchir, M.H., Ben Hammouda, H., Oulmane, N. et Jallab, M.S.: the Cost of Non-Maghreb, Achieving the Gains from Economic Integration, United Nations Economic Commission for Africa, African Trade Policy Centre, 2006.

Brenton, P., Baroncelli, B. and Malouche, M.: Trade and Investment Integration of the Maghreb, The World Bank, May 2006.

Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement: the Least Developed Countries Report, Developing Productive Capacities, 2006.

Council on Foreign Relations, Study Group on Middle East Trade Options: Harnessing Trade for Development and Growth in the Middle East, 2002.

Dasgupta, D., Nabli, M.K., Pissarides, K. et Varoudakis, A.: Making Trade Work for Jobs: International Evidence and Lessons for MENA, The World Bank, July 2003.

Nations Unies-Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du nord: Evolution des structures économiques en Afrique du Nord (CEA-AN/Rabat/CIE/XXI/4) - 2006

Nations Unies-Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du nord: Les règles d'origine: note introductive (CEA-AN/Rabat/CIE/XXI/3/II) - 2006

Nations Unies-Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du nord: Participation économique des femmes en Afrique du nord (CEA-AN/TNG/CIE/XX/3/III/Rev.1) - 2005

United Nations Economic Commission for Africa : Assessing Regional Integration in Africa, (2004, 2005 and 2006).